



**LOISIRS  
SAINT-SACREMENT**  
Complice de vos loisirs!

· CONCOURS ·

Les Loisirs Saint-Sacrement lancent le concours « Complice de votre voyage ».

À gagner : un crédit voyage d'une valeur de 1 000 \$ chez Groupe Voyages Québec.

Comment participer?

- 1) En vous inscrivant à une activité de la session d'hiver 2019. Aucun formulaire de participation n'est requis. Pour chaque inscription à une activité, vous obtenez une chance de gagner le grand prix. Prenez note que les inscriptions qui ont été effectuées avant le 17 décembre seront comptabilisées.
  
- 2) En nous référant un ami, un membre de votre famille, un voisin, etc. Pour chaque personne référée, vous obtenez 10 chances de gagner le grand prix. Pour être éligible, la personne référée doit s'inscrire à une activité de la session d'hiver 2019 et mentionner votre nom lors de son inscription. Prenez note que vous obtenez 10 chances de gagner par personne référée et non par inscription. Les personnes référées avant le 17 décembre ne sont pas éligibles.

Date limite de participation **le 11 janvier 2019 à 11h59.**

Le tirage s'effectuera **le 21 janvier 2019 à 13h.** La personne gagnante sera contactée par téléphone et son nom sera mentionné sur notre page Facebook.

Critères d'admissibilité :

- Avoir 18 ans et plus
- Pour participer, les clients doivent être inscrits à une ou plusieurs activité(s) payante(s) de la programmation d'activités de l'hiver 2019 des Loisirs Saint-Sacrement (exclusion : le projet Kangourou, la salle de psychomotricité, le club de marche, les soirées de danse, les congés pédagogiques et la relâche scolaire)
- Les employés permanents et les membres du conseil d'administration des Loisirs Saint-Sacrement et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.
- Les personnes référées ne doivent pas avoir suivi un cours aux Loisirs Saint-Sacrement à la session d'automne 2018
- Pour être éligibles, les clients actuels, nouveaux ou référés doivent être inscrits aux activités au moment du tirage soit le 21 janvier 2019



Prix :

Le crédit-voyage d'une valeur de 1 000 \$ est applicable sur un forfait dont Groupe Voyages Québec est le voyageur et qui se trouve dans la brochure « Forfaits accompagnés 2019 – édition spéciale 40e anniversaire ». Le crédit-voyage est non monnayable et non remboursable. Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins trente (30) jours avant la date de départ choisie. Il n'y a pas de date limite d'utilisation.